

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**DIRECTION DE LA RESILIENCE ET
DE L'APPUI A LA STABILISATION
DES TERRITOIRES**



BURKINA FASO

Unité Progrès Justice

Cartographie des interventions en matière de résilience et de stabilisation des territoires au Burkina Faso

Rapport final

Décembre 2023

AVANT-PROPOS



Le Burkina Faso fait face à des défis sécuritaires depuis 2015. Cette situation est en partie sous-tendue par un déficit socioéconomique important dans certaines parties du territoire national. Ce qui a motivé le Gouvernement à agir sur le nexus sécurité-développement à travers l'adoption en 2017 du Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF). Après plus de six (06) années de mise en œuvre du programme, des résultats probants ont été engrangés aussi bien en termes d'amélioration des conditions socio-économiques des populations que des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité, des collectivités territoriales et chefs de circonscription administratives dans les zones d'intervention du programme.

Le PUS-BF, bien qu'étant une initiative endogène principalement portée par l'Etat, a bénéficié de l'accompagnement de plusieurs Partenaires techniques et financiers. Certains partenaires ont notamment répondu favorablement au financement de la Matrice d'actions prioritaires du Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso. D'autres mettent en œuvre ou financent de nombreux projets et programmes de développement qui contribuent à l'atteinte des objectifs dudit programme. C'est l'occasion ici pour moi d'exprimer ma profonde gratitude, au nom du Gouvernement, à l'ensemble de ces partenaires au développement pour leur engagement en faveur de notre pays et pour les efforts déployés.

Dans le but d'approfondir la réflexion sur l'orientation de la prise en charge des défis sécuritaires et de ses conséquences, les membres du Conseil d'orientation stratégique du programme, présidé par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, en sa session ordinaire du 16 juin 2023, ont adopté une résolution portant sur l'élaboration d'une cartographie des interventions en matière de résilience et de stabilisation des territoires dans le cadre du PUS-BF. L'élaboration de cette cartographie confiée au Ministère de l'économie, des finances et de la prospective a pour but d'avoir une vision holistique des différentes interventions et de les coordonner pour plus de cohérence et d'efficacité sous le leadership du Gouvernement.

Je voudrais saluer le caractère participatif et la rigueur qui ont prévalu tout au long du processus d'élaboration du présent rapport. J'exprime toute ma gratitude à tous ceux qui se sont investis afin de mettre à la disposition des acteurs, cet important instrument de coordination, de planification et d'aide à la prise de décision. Mes félicitations vont particulièrement à l'endroit des cadres de la Direction générale du développement territorial du Ministère de l'économie des finances et de la prospective pour le travail accompli.

Je réitère les remerciements du Gouvernement à l'ensemble des acteurs (Autorités, Partenaires techniques et financiers, société civile) qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport et je les invite à se l'approprier pour la mise en œuvre des prochaines interventions en matière de résilience et de stabilisation des territoires dans notre pays.

**Le Ministre de l'Economie,
des Finances et de la Prospective**



Dr Aboubakar NACANABO

Officier de l'Ordre de l'Étalon

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	v
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES CARTES	vi
RESUME	1
INTRODUCTION	3
I. DEMARCHE DE L'ELABORATION DE LA CARTOGRAPHIE	4
I.1. Élaboration de la note de cadrage	4
I.2. Collecte de données pour la cartographie	4
I.3. Traitement et analyse des données	5
I.4. Élaboration et adoption du rapport	5
I.5. Difficultés rencontrées/limites	5
II. PRESENTATION SUCCINTE DU PROGRAMME D'URGENCE POUR LE SAHEL	5
II.1. Objectifs	5
II.2. Axes stratégiques, bénéficiaires et zones de couverture	5
II.3. Dispositif de pilotage et de suivi-évaluation	7
II.4. Coût et sources de financement	8
II.5. Acteurs de mise en œuvre	8
III. REPARTITION DES INTERVENTIONS EN MATIERE DE RESILIENCE ET DE STABILISATION DES TERRITOIRES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL	8
III.1. Répartition des PPD par catégorie	8
III.2. Répartition des PPD par acteurs de mise en œuvre	9
III.3. Répartition des PPD par région	10
III.4. Répartition des PPD par secteur de planification	11
III.5. Répartition des PPD par pilier du PA-SD	12
III.6. Répartition des PPD par source de financement	13
III.7. Répartition des PPD par bénéficiaire	14
III.8. Répartition des PPD par acteur de mise en œuvre et par bénéficiaire	14
IV. RÉPARTITION DES INTERVENTIONS EN MATIERE DE RESILIENCE ET DE STABILISATION DES TERRITOIRES DANS LA ZONE DU PUS-BF	15
IV.1. Répartition des PPD par catégorie	15
IV.2. Répartition des PPD par région	15
IV.3. Répartition des PPD par acteurs de mise en œuvre	16
IV.4. Répartition des PPD par source de financement	16
IV.5. Répartition des PPD par axe du PUS-BF	17
IV.6. Répartition des PPD par secteur de planification	18
IV.7. Répartition des PPD par bénéficiaire	18
V. PRINCIPAUX CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	19
CONCLUSION	20

ANNEXES -----	i
I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION-----	ii
II. LIENS AVEC LES REFERENTIELS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DE DEVELOPPEMENT-----	ii
III- OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS-----	iii
IV- METHODOLOGIE ET ETAPES D'ELABORATION DE LA CARTOGRAPHIE-----	iv
V- ACTEURS CONCERNES/ ROLE ET RESPONSABILITE DES DIFFERENTS ACTEURS -----	iv
VI- LIVRABLES-----	iv
VII- CHRONOGRAMME DE TRAVAIL ET FINANCEMENT-----	v

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

CCA	:	Chefs de circonscriptions administratives
COS	:	Conseil d'orientation stratégique
CT	:	Collectivités territoriales
DGCOOP	:	Direction générale de la coopération
DGDT	:	Direction générale du développement territorial
DGEP	:	Direction générale de l'économie et de la planification
DREP	:	Direction régionale de l'économie et de la planification
F CFA	:	Franc de la communauté financière d'Afrique
FDS	:	Forces de défense et de sécurité
MAP/PUS-BF	:	Matrice d'actions prioritaires du Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso
ONG/AD	:	Organisation non gouvernementale/Association de développement
PADEL	:	Programme d'appui au développement des économies locales
PA-SD	:	Plan d'actions pour la stabilisation et le développement
PBF	:	Peace bulding fund ou fonds de consolidation de la paix
PCRSS	:	Projet communautaire de relèvement et de stabilisation au Sahel
PDI	:	Personne déplacée interne
PTF	:	Partenaire technique et financier
PUDTR	:	Projet d'urgence de développement territorial et de résilience
PUS-BF	:	Programme d'urgence pour le sahel au Burkina Faso
RCD	:	Rapport sur la coopération pour le développement
SNU	:	Système des Nations unies

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Axes d'interventions et actions prioritaires	6
Tableau 1 : Répartition des projets et programme par catégorie.....	8
Tableau 2 : Répartition des PPD par acteurs de mise en œuvre et par coût	9
Tableau 3 : Répartition des PPD par secteur de planification	11
Tableau 4 : Répartition des PPD par pilier du PA-SD	12
Tableau 5 : Répartition des bénéficiaires selon les acteurs de mise en œuvre.....	15
Tableau 6 : Répartition des PPD selon les catégories	15
Tableau 7 : Répartition des PPD selon les acteurs de mise en œuvre	16
Tableau 8 : Répartition des PPD par axe d'intervention.....	17
Tableau 9 : Répartition des PPD par secteur de planification	18
Tableau 10 : Répartition des PPD par bénéficiaire.....	19

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Zone de couverture du PUS-BF.....	106
Carte 1 : Répartition des PPD par région	10
Carte 2 : Répartition des PPD par région dans la zone du PUS-BF.....	16

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1: Répartition des PPD par région et selon les catégories	11
Figure 2 : Source de financement.....	13

LISTE DES MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUPERVISION ET DE REDACTION

	NOM ET PRENOMS	CONTACTS
EQUIPE DE SUPERVISION		
1.	YARGA/OUEDRAOGO B. Monique	moniqueyarga@gmail.com
2.	SOMA Assonsi	somaas78@yahoo.fr
3.	TIEMTORE Elie	eltiemtore@gmail.com
4.	BAMBARA François xavier	francky_baxa@yahoo.fr
EQUIPE DE REDACTION		
5.	BADO S. Aimé	aimeso13@gmail.com
6.	OUANDAOGO Ousmane	ouandaogowatt@yahoo.fr
7.	ZONGO Joanny	zongojoanny@gmail.com
8.	SAYAOGO Valantin	tinosaogo@gmail.com
9.	OUEDRAOGO Yacouba	ouedyac25@gmail.com
10.	THIOMBIANO Abdou Rasmané	thiombiano79@gmail.com
11.	MANDE Gaetan	gaetanmande17@gmail.com
12.	OUANGO Teegwendé Fabrice	fabriceouango@gmail.com
13.	DJIGUIMDE/YAMEOGO Claudine	yacloso2000@yahoo.fr
14.	BAKOUAN Célestin	bakouand@yahoo.fr
15.	SIDIBE/ LAROU Suzanne	suzysi@yahoo.fr
16.	SAWADOGO Jean Salfo	jeansawadogo01@gmail.com
17.	BATIONO Arsène	bationoarsene856@gmail.com
18.	OUEDRAOGO Halidou	ouedhali@yahoo.fr
19.	SOMDA Adolphe	adolphe_somda@yahoo.fr
20.	ZAGRE Noufou	zagrenoufou@yahoo.fr
21.	YAMEOGO Thomas	byathom@yahoo.fr
22.	ZOMODO Vincent	zomodovincent@yahoo.fr
23.	NIKIEMA Sibiri	nikiem551@gmail.com
24.	TAPSOBA Tebkietta Alexandra	teb_kieta@hotmail.com

RESUME

Le Burkina Faso connaît depuis 2015 une crise multidimensionnelle qui met à rude épreuve la cohésion sociale, la paix et le développement. Pour faire face à la crise, le Gouvernement a mis en place le Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) sur la période 2017-2024 avec pour objectif de contribuer à la consolidation de la résilience, de la sécurité, de la cohésion sociale et de la paix dans les régions du Sahel, du Nord, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Nord et de l'Est.

Dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre du programme, plusieurs Partenaires techniques et financiers (PTF) et Organisations non gouvernementales (ONG) financent ou mettent en œuvre des Projets et programmes de développement (PPD) mais qui sont souvent exécutées sans synergie d'actions entre les acteurs et de cohérence territoriale. C'est pourquoi le Conseil d'orientation stratégique (COS) du PUS-BF en sa première session ordinaire du 16 juin 2023, a décidé de l'élaboration d'une cartographie des acteurs en matière de stabilisation et de résilience en lien avec le programme.

La présente cartographie présente la répartition des PPD selon les catégories, les acteurs de mise en œuvre, les régions d'interventions, les secteurs de planification, les piliers du Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) et les axes du PUS-BF. La répartition a été faite au plan national et dans la zone d'intervention du PUS-BF.

Au plan national, au total, 294 PPD ont été recensés pour une enveloppe financière de plus de 5 800 milliards de francs CFA. Ce sont les PPD de catégorie 3 qui viennent en tête avec 53,06%. 41,84% des PPD sont mis en par les ONG/AD et 38,10% par l'Etat burkinabé. Selon les zones d'intervention, 140 PPD interviennent dans la région du Sud-Ouest soit une part de 47,61% et la Centre-Sud est celle qui a moins de PPD, soit une part de 24,48% correspondant à 72 PPD. Selon les secteurs de planification, trois (03) domaines concentrent le tiers des interventions des PPD. Il s'agit des secteurs « Production agro-sylvo-pastorale » (17,35%), « Gouvernances administrative et locale » (10,88%) et « Éducation et formation » (8,84%). Il faut noter que le secteur « Défense et sécurité » ne bénéficie que de 2,78%. Selon les piliers du PA-SD, on constate une forte concentration des PPD autour du pilier 3 du PA-SD « refonder l'État et améliorer la gouvernance » qui regroupe la moitié des PPD répertoriés. Selon les sources de financement, on a recensé 159 PPD soit 54,10% financés uniquement par les PTF. Selon les bénéficiaires, la répartition montre que les PPD avec les cibles non spécifiques regroupent la majorité des interventions (89%) représentant également la majeure partie des coûts (98,4%).

La zone de couverture du PUS-BF bénéficie des interventions de 245 PPD soit 83% de l'ensemble dont la majorité est de catégorie 3 (135 PPD). Plus de 4 981 milliards de FCFA ont été mobilisés pour la mise en œuvre de ces PPD. 75% du financement de ces PPD proviennent de l'Etat et des PTF. Dans la zone du programme, 108 PPD sont mis en œuvre par les ONG/AD et 92 par l'Etat. Selon les axes du PUS-BF, 245 PPD interviennent sur au moins un axe du PUS-BF. De plus, 36 PPD interviennent sur au moins 02 axes du PUS, soit 14,69%. L'axe 3 mobilise à lui seul, plus de la moitié des interventions avec 56% des projets recensés. Dans la zone d'intervention du PUS-BF, ce sont les secteurs de planification « Production agro-sylvo-pastorale », « Gouvernances administrative et locale » et « Education et formation » qui enregistrent le plus grand nombre d'actions des PPD avec respectivement 48, 26 et 22 des interventions. Dans la zone PUS-BF, la majorité des PPD intervient au profit de l'ensemble de la population (88%).

Partant des constats des analyses de la cartographie, des recommandations ont été faites pour : (i) les financements innovants et endogènes dans le cadre de la mise en œuvre des PPD ; (ii) le respect de la réglementation générale des PPD exécutés au Burkina Faso par les ONG/AD et les agences du SNU ; (iii) renforcer le plaidoyer pour plus d'appui des PPD en faveur du secteur de la sécurité et la présence de l'Etat et (iv) travailler à trouver une définition consensuelle basée sur des critères claires et objectifs des concepts en lien avec les interventions d'urgence et de stabilisation des territoires.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso connaît depuis 2015 une crise multidimensionnelle qui met à rude épreuve la cohésion sociale, la paix et le développement. Cette crise se manifeste par des conflits communautaires, des attaques à mains armées, des actes terroristes, etc. Le diagnostic des causes profondes de cette situation fait ressortir, entre autres, l'extrême pauvreté des populations, la gestion conflictuelle des ressources naturelles, le sentiment de délaissement par l'Etat de certaines localités du pays en termes de développement économique et social, etc.

Pour faire face à la crise, le Gouvernement a mis en place le PUS-BF sur la période 2017-2024 avec pour objectif de contribuer à la consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix dans les zones cibles. Initialement circonscrit à la région administrative du Sahel et à une partie de celle du Nord, le programme a été étendu à partir de 2019 aux régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Nord et de l'Est en raison de la détérioration continue de la situation sécuritaire vers ces zones.

Dans le cadre de l'accompagnement à la mise en œuvre du programme, plusieurs PTF et ONG/AD financent ou mettent en œuvre des PPD qui contribuent à l'atteinte des objectifs dudit programme. Ces interventions sur le terrain en lien avec l'urgence, l'humanitaire, la résilience, la stabilisation et le relèvement des populations, sont souvent exécutés sans synergie d'actions entre les acteurs de mise en œuvre et de cohérence territoriale.

Considérant que l'absence d'une meilleure cohérence présente un risque d'aggravation des inégalités ou disparités spatiales de développement entre les régions et vu l'impératif d'une meilleure coordination et ingénierie des interventions des acteurs sur le terrain pour des résultats plus probants et cohérents, le COS du programme en sa première session ordinaire du 16 juin 2023, a décidé de l'élaboration d'une cartographie des acteurs en matière de stabilisation et de résilience en lien avec le PUS-BF dans le but d'apprécier leur répartition spatiale et leur cohérence territoriale. Cela permettra de donner des orientations nécessaires à l'efficacité et aux impacts sur les populations bénéficiaires et les territoires.

L'objectif général de la cartographie est d'analyser la répartition des interventions en matière de résilience et de stabilisation des territoires au Burkina Faso. De façon spécifique, il s'agira de : (i) identifier et d'inventorier toutes les interventions sur le territoire national par domaine, par zone, par bénéficiaire et par acteur de mise en œuvre; (ii) analyser la situation de ces interventions en lien avec les priorités nationales notamment le PUS-BF et le Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD) ; (iii) tirer les enseignements sur la répartition de ces interventions et (iv) formuler des recommandations en vue de renforcer le leadership national dans la mutualisation des efforts, la synergie et la complémentarité des interventions des acteurs.

La présente cartographie s'articule autour des points suivants : (i) la démarche d'élaboration de la cartographie ; (ii) une présentation succincte du PUS-BF ; (iii) répartition des interventions en matière de résilience et de stabilisation des territoires sur le territoire national ; (iv) répartition des interventions en matière de résilience et de stabilisation des territoires dans la zone du PUS-BF et (v) les principaux constats et les recommandations.

I. DEMARCHE DE L'ELABORATION DE LA CARTOGRAPHIE

La présente cartographie a été faite suivant une démarche participative dynamique et interactive conformément aux orientations de la note de cadrage. Cette démarche s'articule autour des phases suivantes : (i) l'élaboration d'une note de cadrage ; (ii) la collecte de données ; (iii) le traitement et l'analyse des données et (iv) l'élaboration du rapport.

I.1. Élaboration de la note de cadrage

Dans l'optique d'orienter l'élaboration de la cartographie, un projet de note de cadrage a été élaboré par l'Unité de coordination du PUS-BF et soumis à un atelier technique de cadrage méthodologique. Cet atelier qui a réuni les cadres de la DGDТ et des points focaux des ministères et des Directions régionales de l'économie et de la planification (DREP) de la zone du PUS-BF a permis de valider la démarche méthodologique. Les échanges ont permis d'harmoniser les points de vue et de s'accorder sur la démarche de travail ainsi que sur les différents outils techniques. Cet atelier a également été l'occasion d'échanger sur les perspectives notamment sur la revue documentaire et la collecte de données. Cette importante rencontre a marqué le début du processus d'élaboration de la cartographie.

I.2. Collecte de données pour la cartographie

La cartographie a fait appel à des données secondaires et s'est déroulée sur la période du mois d'août à septembre 2023 dans toutes les régions du Burkina Faso. Dans un premier temps, un canevas de collecte de données (annexe 1) et une fiche explicative (annexe 2) ont été élaborés et validés par l'Unité de coordination du PUS-BF.

La collecte a été faite par le biais de correspondances adressées aux acteurs de mise en œuvre des projets et programmes en matière de résilience et de stabilisation des territoires. Il s'agit des PTF membres et non membres de la TROÏKA, les ONG/AD nationales et internationales, les agences du Système des Nations Unies (SNU) et les DREP. Sur 56 correspondants, 42 ont répondu soit un taux de réponse de 75 %.

Dans un second temps, une revue documentaire a été effectuée afin de collecter les données relatives aux PPD en cours d'exécution au Burkina Faso. A ce niveau, il s'est agi d'exploiter le répertoire national des projets et programmes de développement élaboré par la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP), les répertoires régionaux des projets et programmes du développement élaborés par les DREP, le Rapport sur la coopération pour le développement (RCD) et le Rapport sur la contribution des ONG/AD au développement élaborés par la Direction générale de la coopération (DGCOOP) et la cartographie des interventions des PTF dans la zone du PUS-BF élaborée en 2019 par la DGDТ. Des recherches ont également été réalisées dans des sites web de certains PTF pour des données complémentaires.

La collecte de données a concerné les interventions relatives aux PPD conformément au décret N°2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso. Cependant, les PPD de certaines ONG/AD ne disposant pas d'acte de création officiel mais répertoriés au niveau de la DGCOOP, ont été considérés comme des projets de catégorie 3.

I.3. Traitement et analyse des données

Les données ont été saisies sur Microsoft Excel puis exportées sur le logiciel statistique SPSS pour y être apurées afin de garantir la cohérence des réponses. Les tableaux ont été générés à l'aide de SPSS, les graphiques sur Microsoft Excel et les cartes sur les logiciels QGIS et ArcGIS. Sur 481 PPD répertoriés lors de la phase de collecte, 294 ont été retenus après apurement.

I.4. Élaboration et adoption du rapport

Un rapport provisoire de la cartographie des interventions en matière de résilience et de stabilisation des territoires a été élaboré. Ce rapport a été soumis à un atelier technique de pré-validation avec les points focaux PUS-BF des ministères et des DREP. À l'issue de cette étape, le rapport provisoire sera soumis au COS du PUS-BF pour adoption.

I.5. Difficultés rencontrées/limites

Quelques difficultés et limites ont été rencontrées au cours de cette étude sans toutefois compromettre le bon déroulement et la pertinence de ses résultats. Il s'agit notamment de : (i) la faible capitalisation de certaines informations ; (ii) la non désagrégation des informations financières de certains PPD ; (iii) la non-actualisation des répertoires des PPD dans certaines régions ; (iv) la réticence de certains PTF et ONG dans la transmission des données ; (v) l'absence de critères permettant de définir les interventions en matière de résilience et de stabilisation des territoires. Par conséquent, la présente étude a pris en compte l'ensemble des PPD qui s'exécute au Burkina Faso.

II. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROGRAMME D'URGENCE POUR LE SAHEL

Ce point présente les aspects essentiels du programme tels que les objectifs et axes d'intervention, le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation, le coût et les acteurs de mise en œuvre.

II.1. Objectifs

L'objectif global du PUS-BF est de contribuer à la consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix au Burkina Faso. De cet objectif global, sont tirés les objectifs spécifiques suivants : (i) renforcer la sécurité et la présence de l'Etat ; (ii) gérer les urgences sociales et humanitaires ; (iii) améliorer la résilience des populations et relancer les économies locales et (iv) promouvoir la cohésion sociale et la paix.

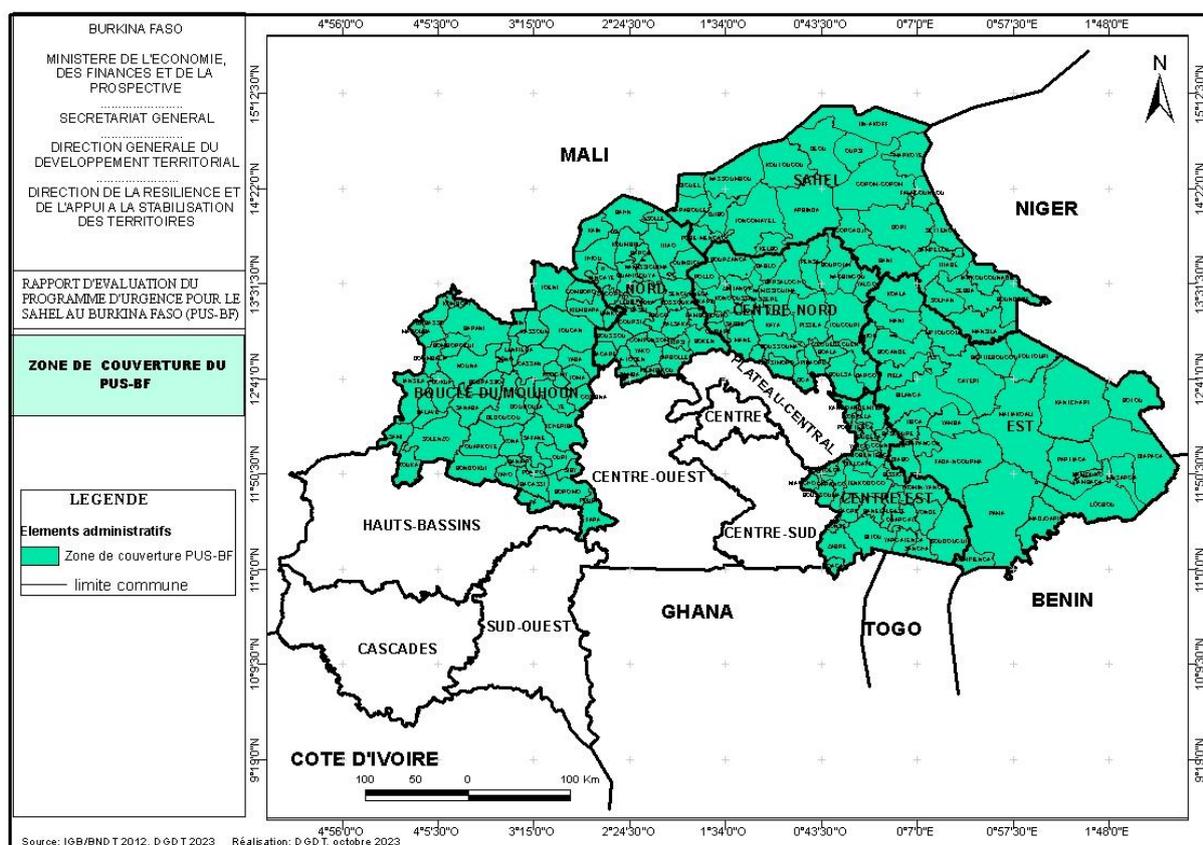
II.2. Axes stratégiques, bénéficiaires et zones de couverture

Pour la mise en œuvre du programme, des axes d'intervention ont été définis qui sont : (i) le renforcement de la sécurité et de la présence de l'Etat ; (ii) la gestion des urgences sociales et humanitaires ; (iii) l'amélioration de la résilience des populations et la relance de l'économie locale et (iv) la promotion de la cohésion sociale, la consolidation de la paix et la déradicalisation et (v) le pilotage et la gestion du programme.

Les bénéficiaires directs du programme sont la population, les collectivités territoriales (communes et conseils régionaux), les chefs de circonscriptions administratives (CCA) et les forces de défense et de sécurité (FDS) des zones concernées.

Le PUS-BF couvre 189 communes réparties dans 06 régions à savoir les régions du Sahel (26 communes), de la Boucle du Mouhoun (47 communes), de l'Est (27 communes), du Centre-Nord (28 communes), du Nord (31 communes) et du Centre-Est (30 communes).

Carte 1 : Zone de couverture du PUS-BF



Suivant la stratégie d'intervention, notamment l'approche territoriale intégrée les communes ont été réparties en 03 catégories selon le niveau de fragilité pour une intervention efficace du programme. Ce sont : (i) les zones instables ou zones de départ des PDI et/ou zones de violence où la priorité est essentiellement sécuritaire et liée au retour de la présence de l'Etat ; (ii) les zones sous pression ou zones d'accueil des PDI où la priorité est accordée aux urgences humanitaires et les questions de développement local et (iii) les zones de prévention dans lesquelles l'accent est mis sur des actions de nature préventive en vue de consolider la cohésion entre les populations et de bâtir les fondements de la résilience des institutions publiques et de la population.

Tableau 1 : Axes d'interventions et actions prioritaires

Axes d'intervention	Actions prioritaires
Renforcement de la sécurité et de la présence de l'Etat	Renforcer la sécurité et la défense publiques
	Contribuer au redéploiement de l'Etat
	Appuyer les initiatives locales de sécurités y compris les Volontaires pour la défense de la patrie (VDP)
Gestion des urgences sociales et humanitaires	Prendre en charge les Personnes déplacées internes (PDI), les populations hôtes vulnérables et des populations restées dans leurs localités y compris les familles des acteurs locaux de sécurité
	Prendre en charge les urgences sociales (accès à eau et assainissement, éducation, santé)

Axes d'intervention	Actions prioritaires
	Améliorer l'offre de services essentiels de base et la plateforme infrastructurelle (infrastructure de désenclavement, TIC, etc.)
	Reconstituer les capacités productives
	Apporter un appui pour sécuriser la réalisation des investissements stratégiques
Promotion de la cohésion sociale, la consolidation de la paix et la déradicalisation	Renforcer la communication pour le changement de mentalités
	Promouvoir le dialogue, la concertation et la production de connaissances
	Préserver les droits humains
Amélioration de la résilience des populations et relancer l'économie locale	Améliorer l'offre de services essentiels de base et la plateforme infrastructurelle (infrastructure de désenclavement, TIC, etc.)
	Reconstituer les capacités productives
	Apporter un appui pour sécuriser la réalisation des investissements stratégiques

Source : PUS-BF 2022-2024

II.3. Dispositif de pilotage et de suivi-évaluation

Le dispositif de pilotage et de coordination comprend :

- un Conseil d'orientation stratégique (COS) qui est l'organe de pilotage stratégique du programme présidé par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre ;
- un Comité de Supervision (COSUP), présidé par le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'économie, des finances et du développement, chargé de l'aménagement du territoire, qui a pour mission d'assurer le suivi opérationnel de l'ensemble du programme ;
- les Comités de suivi aux niveaux régional, provincial et communal, présidés respectivement par les Gouverneurs, les Hauts Commissaires et les Préfets ;
- une Unité de Coordination (UC) qui est chargée essentiellement de la bonne coordination et du suivi-évaluation de la mise en œuvre des activités du programme.

Le programme est placé sous la responsabilité administrative et financière du Ministère en charge de l'économie, Pour ce qui est de la tutelle technique, elle est en cohérence avec le caractère multisectoriel du programme et est de ce fait assurée par les départements ministériels au regard de leurs compétences (attributions) vis-à-vis des composantes et sous-composantes.

La programmation des actions du PUS-BF se fait en étroite collaboration avec les ministères concernés à travers leurs Directions générales des études et des statistiques sectorielles et les projets et programmes de développement sous tutelle technique des départements ministériels. Au sein de chaque département ministériel concerné, un Point focal (PF) du programme est désigné et est responsable de la programmation des actions/activités, du suivi de leur mise en œuvre, de la centralisation et de la capitalisation des bilans d'exécution et de leur transmission périodique à l'UC du PUS-BF.

Les Directions régionales de l'économie et de la planification sont les points focaux du PUS-BF au niveau régional pour assurer les liens avec les collectivités territoriales.

II.4. Coût et sources de financement

Le coût du programme, sur la période 2017-2024, est évalué à 1663,47 milliards FCFA comprenant le coût du programme sur la période 2017-2019 pour les régions du Sahel et du Nord à hauteur de 455,34 milliards de FCFA, le coût du programme de la période 2020-2022 estimé à 250 milliards FCFA, et le coût du programme sur la période 2022-2024 estimé à 958,13 milliards. Les sources de financement sont l'Etat, les collectivités territoriales et les PTF.

II.5. Acteurs de mise en œuvre

Dans la mise en œuvre du programme les acteurs impliqués sont : (i) les départements ministériels concernés par les domaines d'intervention du programme ; (ii) les communes et conseils régionaux identifiés comme acteurs de mise en œuvre suivant les compétences transférées ; (iii) les Partenaires techniques et financiers et (iv) les Organisations de la société civile (OSC), les Organisations non gouvernementales et Associations de développement (ONG/AD). La liste des départements ministériels est jointe en annexe.

III. REPARTITION DES INTERVENTIONS EN MATIERE DE RESILIENCE ET DE STABILISATION DES TERRITOIRES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Cette partie présente les PPD selon les catégories, les acteurs de mise en œuvre, les régions d'interventions, les secteurs de planification et les piliers du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD).

III.1. Répartition des PPD par catégorie

Selon le décret n°2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso, les projets et programmes de développement sont classés dans l'une des catégories ci-après en fonction de leur rattachement institutionnel et de leur mode de gestion. Ce sont : (i) la catégorie 1 qui regroupe les PPD exécutés directement par l'administration publique (C1) ; (ii) la catégorie 2 qui concerne les PPD nécessitant pour leur mise en œuvre, la création d'une structure autonome d'exécution placée sous la tutelle de l'administration publique (C2) ; (iii) la catégorie 3 qui se rapporte aux PPD exécutés par des agences d'exécution, les démembrements de l'Etat, les PTF, les ONG/AD et les fondations (C3) et (iv) la catégorie 4 qui est relative aux PPD exécutés en mode partenariat public-privé (C4).

L'analyse des données collectées fait ressortir une diversité de PPD et une multitude de partenaires qui interviennent au Burkina Faso. Le tableau suivant présente la répartition des PPD par catégorie.

Tableau 2 : Répartition des projets et programmes par catégorie

Catégorie	Nombre	Pourcentage (%)	Coût (F CFA)	Pourcentage (%)
C1	80	27,21	2 722 856 981 127	46,94
C2	51	17,35	2 317 999 935 764	39,96
C3	156	53,06	594 245 691 544	10,24
C4	7	2,38	165 800 000 000	2,86
Total	294	100,00	5 800 902 608 435	100,00

Source : DGD, à partir des données collectées, octobre 2023

Au total, 294 projets et programmes ont été recensés et le montant de leur enveloppe financière est de plus de 5 800 milliards de francs CFA. Les PPD de catégorie 3 viennent en tête avec 53,06% suivis de la catégorie 1 avec 27,21%, la catégorie 2 avec 17,35% et la catégorie 4 avec 2,38%.

Ainsi, ce sont les PPD de catégorie 3 qui sont majoritaires. Le nombre élevé de ce type de PPD pourrait s'expliquer par le fait que les acteurs d'exécution sont multiples et variés à savoir les agences d'exécution, les démembrements de l'Etat, les PTF, les ONG/AD et les Fondations. De plus, cette prédominance pourrait s'expliquer par la stratégie du « faire-faire » adoptée par plusieurs partenaires techniques et financiers pour mettre en œuvre les projets. En effet, au regard des défis sécuritaires auxquels certaines localités du pays sont confrontées, plusieurs PTF passent par des conventions avec des ONG et OSC locales pour mettre en œuvre Les PPD. Quant à la forte présence des PPD de catégories 2 et 3, elle traduit la réponse de l'Etat face aux défis sécuritaires, à travers la mise en œuvre de projets et programmes d'urgence.

L'analyse axée sur les coûts montre que sur un montant de plus de 5 800 milliards de F CFA, les PPD de catégorie 3, malgré leur nombre élevé ne représentent que 10,24% contre 39,96% pour les PPD de catégorie 2 et 46,94% pour ceux de la catégorie 1, toute chose qui pourrait s'expliquer par la nature des investissements exécutés par les PPD de catégorie 3 qui sont le plus souvent de court terme. Quant aux PPD de catégorie 1 et 2, ils représentent 86,90% de l'enveloppe globale. Cela pourrait s'expliquer par le fait que ces types de PPD sont des projets structurants. Pour les PPD de la catégorie 4, ils ne représentent que 2,86%. La faiblesse des PPD de catégorie pourrait s'expliquer par l'introduction récente du financement PPP dans l'architecture financière burkinabè et la non appropriation de mode de financement par les acteurs nationaux du secteur privé.

III.2. Répartition des PPD par acteurs de mise en œuvre

Avec un coût global de plus de 5 800 milliards de FCFA, 294 PPD sont mis en œuvre par six (06) acteurs. Ainsi, 41,84% sont mis en œuvre par les ONG/AD, 38,10% par l'Etat burkinabè, 5,44% par les PTF, 4,76% par les agences du SNU, 2,38% par le secteur privé notamment sous forme de PPP et 0,34% par les collectivités territoriales. Quant aux PPD mis en œuvre conjointement par l'Etat et les autres acteurs, ils représentent 7,14%. Le tableau ci-après montre la répartition des PPD par type d'acteurs de mise en œuvre.

Tableau 3 : Répartition des PPD par acteurs de mise en œuvre et par coût

Partenaires de mise en œuvre	Nombre de projets	Pourcentage	Coût (F CFA)	Pourcentage coût
ONG/AD	123	41,84%	269 625 824 217	4,65%
Etat	112	38,10%	3 790 144 638 167	65,34%
Etat et autres acteurs	21	7,14%	954 855 713 770	16,46%
PTF	16	5,44%	512 650 480 008	8,84%
Agence SNU	14	4,76%	55 349 392 273	0,95%
Secteur privé	7	2,38%	165 800 000 000	2,86%
CT	1	0,34%	52 476 560 000	0,90%
Total	294	100,00%	5 800 902 608 435	100,00%

Source : DGDT, à partir des données collectées, octobre 2023

L'analyse du tableau montre que l'Etat est le premier acteur de mise en œuvre des PPD avec une enveloppe financière de plus de 3 790 milliards de F CFA, soit près des 2/3 du coût total des PPD. Il est suivi par l'Etat et les autres acteurs avec une enveloppe de plus de 954 milliards de F CFA soit 16,46%. Les PTF sont classés en troisième position avec un coût de plus de 512 milliards de F CFA soit 8,84% du coût total des PPD. Les collectivités territoriales viennent en dernière position avec plus de 52 milliards de F CFA soit une part de moins de 1% traduisant une faible mise en œuvre des PPD par ces dernières.

III.3. Répartition des PPD par région

Le Burkina Faso comprend 13 régions administratives et un projet ou programme peut avoir une ou plusieurs zones d'intervention. Selon les régions administratives, la région qui a plus de PPD est la région du Sud-Ouest avec 140 PPD et la région du Centre-Sud qui a le moins de PPD avec 72 PPD.

La carte suivante montre la répartition de ces PPD selon leur zone d'intervention.

Carte 2 : Répartition des PPD par région

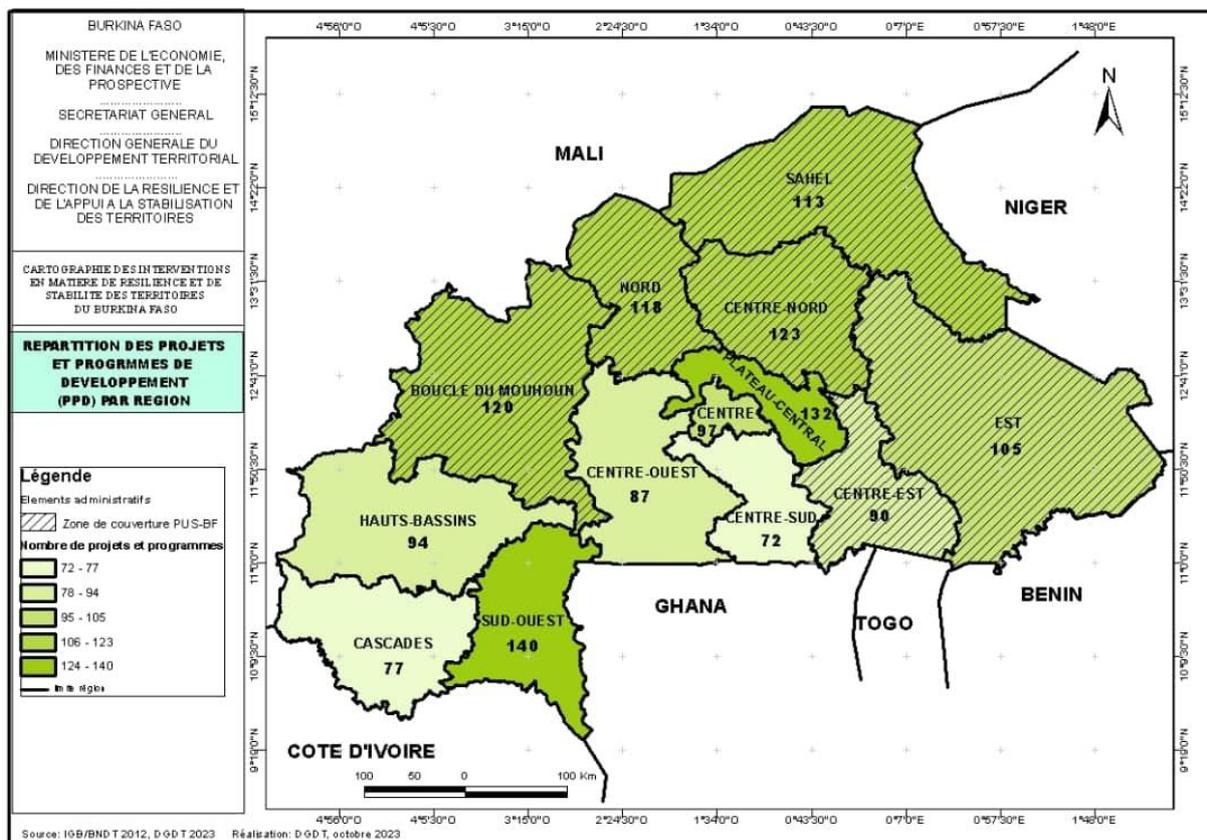
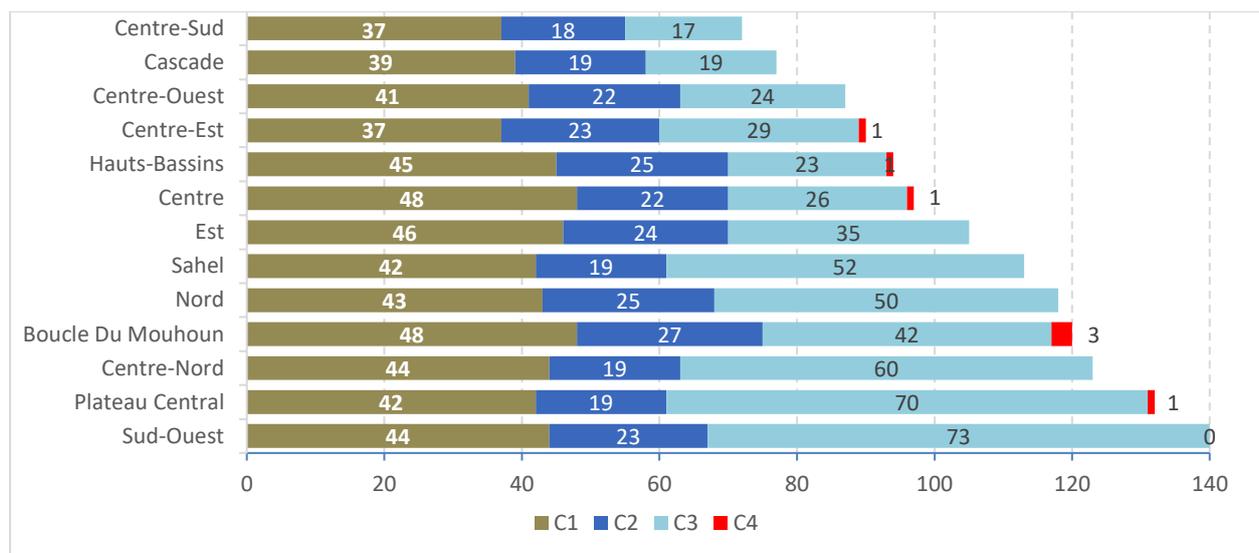


Figure 1: Répartition des PPD par région et selon les catégories



Source : DGD, à partir des données collectées, octobre 2023

III.4. Répartition des PPD par secteur de planification

Au Burkina Faso, il existe quatorze (14) secteurs de planification qui servent de base pour les différentes interventions qui sont :

- gouvernance économique ;
- production agro-sylvo-pastorale ;
- transformation industrielle et artisanale ;
- infrastructure de transport, de communication et d'habitat ;
- commerce et services marchands ;
- gouvernances administrative et locale ;
- éducation et formation ;
- défense et sécurité ;
- santé ;
- environnement , eau et assainissement ;
- culture, sports et loisirs
- travail, emploi et protection sociale ;
- justice et droits humains ;
- et recherche et innovation

Le tableau ci-dessous présente la répartition des PPD par secteur de planification.

Tableau 4 : Répartition des PPD par secteur de planification

Secteurs de planification	Nombre de Projets	Proportion	Coût (F CFA)	Proportion
Gouvernance économique	10	3,40%	116 394 268 159	2,01%
Production agro-sylvo-pastorale	51	17,35%	894 304 554 049	15,42%
Transformation industrielle et artisanale	15	5,10%	1 003 069 422 787	17,29%

Secteurs de planification	Nombre de Projets	Proportion	Coût (F CFA)	Proportion
Infrastructure de transport, de communication et d'habitat	11	3,74%	428 724 517 565	7,39%
Commerce et services marchands	8	2,72%	205 257 609 503	3,54%
Gouvernances administrative et locale	32	10,88%	49 087 660 597	0,85%
Education et formation	26	8,84%	383 095 537 293	6,60%
Défense et sécurité	6	2,04%	161 449 478 000	2,78%
Santé	16	5,44%	373 860 414 246	6,44%
Environnement, eau et assainissement	15	5,10%	268 759 869 125	4,63%
Culture, sports et loisirs	0	0	0	0%
Travail, emploi et protection sociale	8	2,72%	139 890 719 341	2,41%
Justice et droits humains	7	2,38%	20 770 523 751	0,36%
Recherche et innovation	3	1,02%	21 818 705 167	0,38%
Transversal	86	29,25%	1 734 419 328 852	29,90%
Total	294	100,00%	5 800 902 608 435	100,00%

Source : DGDT, à partir des données collectées, octobre 2023

D'après le tableau ci-dessus, trois (03) secteurs de planification concentrent le tiers des interventions des PPD. Il s'agit des secteurs « Production agro-sylvo-pastorale » (17,35%), « Gouvernances administrative et locale » (10,88%) et « Éducation et formation » (8,84%). Il faut noter que le secteur « Défense et sécurité » ne bénéficie que de 2,78% et le secteur « Culture, sport et loisirs » ne bénéficie pas de PPD spécifique. Les PPD transversaux, c'est-à-dire ceux qui interviennent sur plusieurs secteurs de planification, concentrent 29,25% des interventions.

III.5. Répartition des PPD par pilier du PA-SD

Le PA-SD compte quatre (04) piliers qui sont :

- lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ;
- répondre à la crise humanitaire ;
- refonder l'État et améliorer la gouvernance
- et œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

La répartition des interventions en lien avec ces différents piliers se présente comme suit :

Tableau 5 : Répartition des PPD par pilier du PA-SD

Piliers	Nombre de projets	Pourcentage	COÛT (F CFA)	Pourcentage
P1 « lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale »	9	3,06%	245 894 078 000	4,24%
P2 « répondre à la crise humanitaire »	106	36,05%	2 046 948 082 933	35,29%
P3 « refonder l'État et améliorer la gouvernance »	147	50,00%	2 952 358 294 981	50,89%
P4 « œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale »	18	6,12%	162 208 084 951	2,80%
« Interventions transversales »	14	4,76%	393 494 067 569	6,78%
Total	294	100,00%	5 800 902 608 435	100,00%

Source : DGDT, à partir des données collectées, octobre 2023

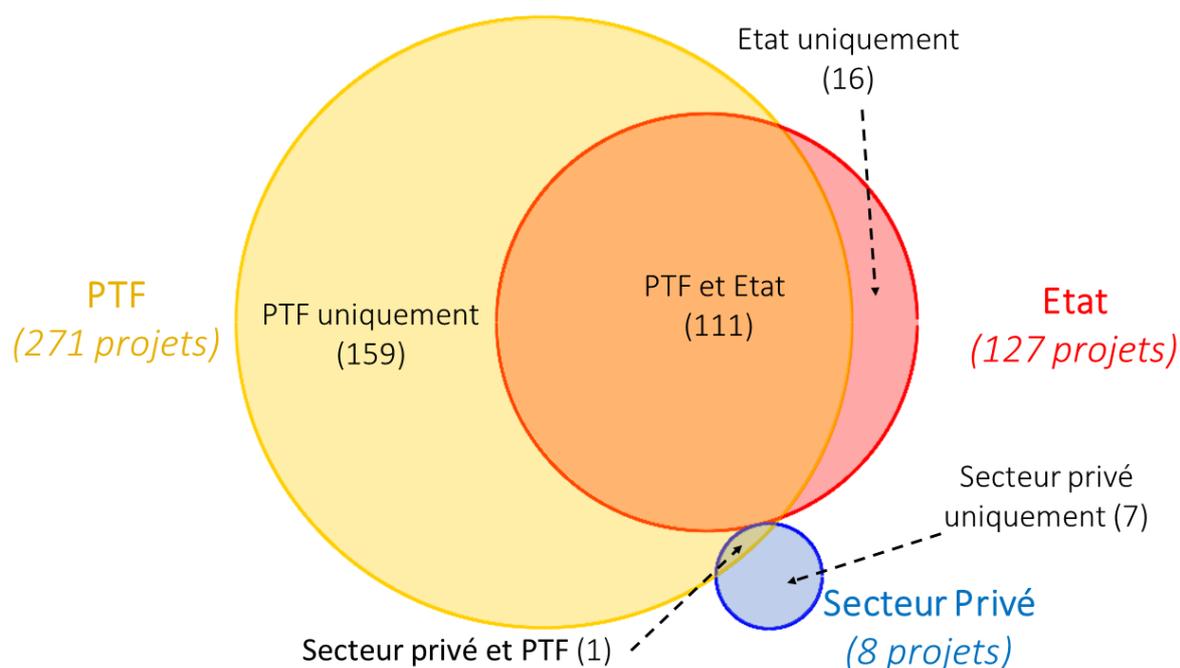
On constate une forte concentration des projets et programmes autour du pilier 3 du PA-SD « refonder l'État et améliorer la gouvernance » qui regroupe la moitié des PPD répertoriés, suivi du pilier 2 « répondre à la crise humanitaire » avec une part de 36,05%. Le pilier 4 « œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale » et le pilier 1 « lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale » referment la marche avec des parts respectives de 6,12% et 3,06%. Toutefois, 4,76% des PPD sont à cheval sur plusieurs piliers ou interventions transversales.

III.6. Répartition des PPD par source de financement

Les projets mis en œuvre au Burkina Faso sont financés par l'Etat, les PTF, le secteur privé sous forme de PPP ou conjointement par l'Etat et les PTF.

La figure présentée ci-dessous (diagramme de Venn) affiche le nombre de projets en fonction des sources de financement. Ainsi on distingue parmi les projets en cours d'exécution, ceux qui ont été financés par une seule source et ceux qui ont accès simultanément à au moins deux sources de financement (chevauchement des sources). Au total, on a recensé 159 PPD soit 54,10% financés uniquement par les PTF, 16 soit 5,40% par l'Etat (PPD nationaux) et 7 soit 2,4% par le secteur privé.

Figure 2 : Source de financement



Source : DGD, à partir des données collectées, octobre 2023

De l'analyse de la figure ci-dessus, il ressort que 111 projets soit 37,80% sont financés à la fois par l'Etat et les PTF. Pour ce qui est des PPD financés à la fois par les PTF et le secteur privé, il s'agit d'un (01) seul projet, soit 0,30% des PPD.

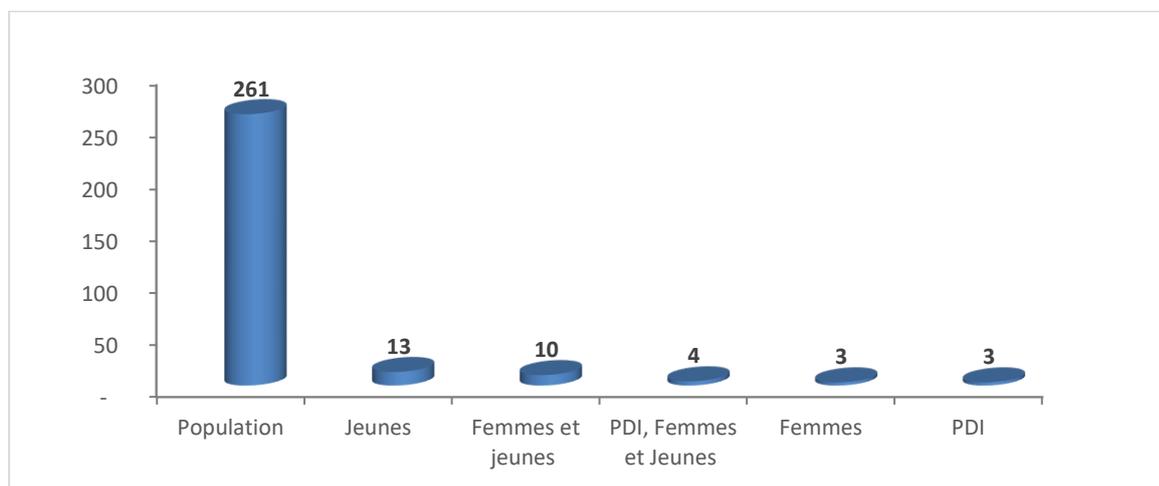
III.7. Répartition des PPD par bénéficiaire

Dans leur mise en œuvre, il existe des PPD avec des cibles non spécifiques qui concernent la population entière et des PPD avec des cibles spécifiques telles que les femmes, les jeunes, les personnes déplacées internes (PDI).

La répartition par bénéficiaire montre que les PPD avec les cibles non spécifiques regroupent la majorité des interventions (89%) représentant également la majeure partie des coûts (98,4%). Quant aux cibles spécifiques telles que les femmes et les PDI, elles bénéficient de très peu d'interventions des projets soit une part de 1% chacune.

La cible « jeunes » est bénéficiaire de 4% des PPD, représentant 0,6% du coût total. La proportion des PPD qui prend en compte à la fois les PDI, les femmes et les jeunes est également faible (1%). Le graphique suivant montre la répartition des PPD selon les bénéficiaires.

Figure 3 : Nombre de projets exécutés par bénéficiaire



Source : DGDT, à partir des données collectées, octobre 2023

III.8. Répartition des PPD par acteur de mise en œuvre et par bénéficiaire

L'analyse selon les bénéficiaires et les acteurs de mise en œuvre montre comment ces différents acteurs contribuent à répondre aux besoins des groupes de bénéficiaires. Selon les données recueillies, l'État et les ONG/AD sont les principaux acteurs de mise en œuvre des 294 PPD recensés. Ainsi, les ONG/AD mettent en œuvre 123 projets au bénéfice de la population entière (94), des jeunes (11), des femmes (3), des PDI (2), des femmes et jeunes (9), des PDI, femmes et jeunes (4). Le deuxième acteur est l'Etat avec 112 projets dont 109 au profit des populations, 2 pour les jeunes et 1 pour les femmes et jeunes à la fois. Les autres acteurs à savoir les CT, les PTF, les Agences du SNU et le secteur privé ont respectivement 1, 15, 14 et 7 projets mis en œuvre au profit des populations.

Le constat est que la plupart des PPD est orientée non pas pour les groupes spécifiques mais plutôt pour l'ensemble des populations sauf au niveau des ONG/AD où les interventions sont diversement effectuées. Le tableau suivant donne les détails de cette répartition.

Tableau 6 : Répartition des bénéficiaires selon les acteurs de mise en œuvre

		Acteurs de mise en œuvre							
		Etat	CT	PTF	Agence SNU	ONG/AD	Secteur privé	Etat et autres	Total
Bénéficiaires	Population	109	1	15	14	94	7	21	261
	Femmes	0	0	0	0	3	0	0	3
	Jeunes	2	0	0	0	11	0	0	13
	PDI	0	0	1	0	2	0	0	3
	Femmes et jeunes	1	0	0	0	9	0	0	10
	PDI, Femmes et Jeunes	0	0	0	0	4	0	0	4
	Total	112	1	16	14	123	7	21	294

Source : DGD, à partir des données collectées, octobre 2023

IV. RÉPARTITION DES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE RÉSILIENCE ET DE STABILISATION DES TERRITOIRES DANS LA ZONE DU PUS-BF

Dans cette partie, il est question d'analyser les interventions selon les catégories de PPD, par acteur de mise en œuvre, par source de financement, selon les axes d'intervention du PUS-BF, les secteurs de planification et les bénéficiaires. Une analyse de la répartition par coût de ces interventions n'a pas pu être effectuée dans cette partie en raison de l'absence de données financières désagrégées par région.

IV.1. Répartition des PPD par catégorie

De l'analyse globale des données, il ressort que la zone de couverture du PUS-BF bénéficie des interventions de 245 PPD en exécution au Burkina Faso, soit 83% de l'ensemble. De ces PPD, 43 sont de catégorie 2, 135 de catégorie 3 ; l'on note que 63 sont de catégorie 1 et 4 de catégorie 4. Le tableau suivant fait ressortir la classification des PPD dans la zone du PUS-BF selon les catégories.

Tableau 7 : Répartition des PPD selon les catégories

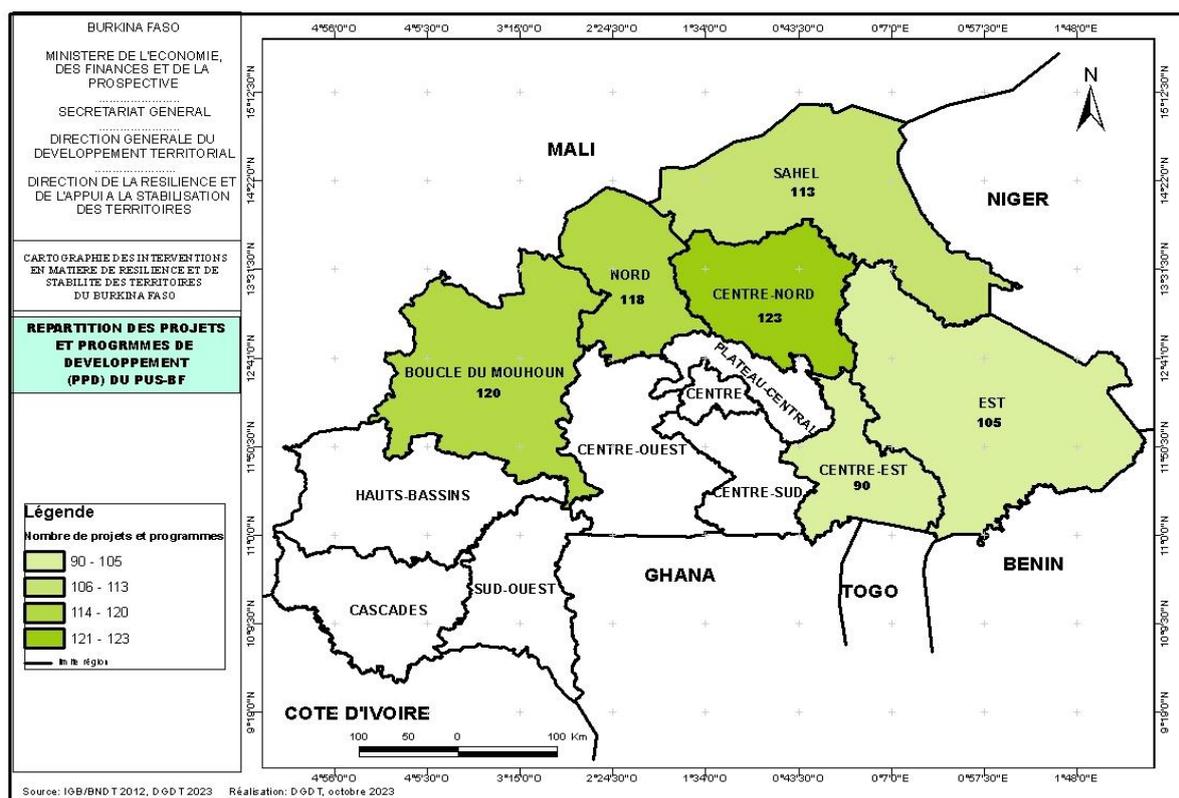
Catégories	Nombre de PPD	Pourcentage
C1	63	25,71%
C2	43	17,55%
C3	135	55,10%
C4	4	1,63%
Total	245	100,00%

Source : DGD, à partir des données collectées, octobre 2023

IV.2. Répartition des PPD par région

Dans la zone du PUS-BF, le Centre-Nord compte le plus grand nombre de PPD (123) suivi de la Boucle du Mouhoun (120). Le Centre-Est compte le plus petit nombre de PPD (90).

Carte 3 : Répartition des PPD par région dans la zone du PUS-BF.



IV.3. Répartition des PPD par acteurs de mise en œuvre

Dans la zone du PUS-BF, 108 PPD sont mis en œuvre par les ONG/AD, 92 par l'Etat, 17 par l'Etat et les autres acteurs, 14 par les PTF, 10 par les agences du SNU et 4 par le secteur privé. Le tableau suivant fait la répartition des PPD selon les acteurs de mise en œuvre dans la zone du PUS-BF.

Tableau 8 : Répartition des PPD selon les acteurs de mise en œuvre

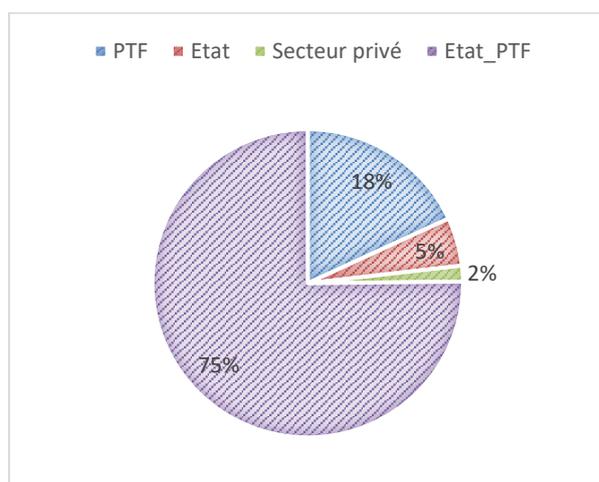
Partenaire de mise en œuvre	Nombre des projets	Pourcentage
Etat	92	37,55%
PTF	14	5,71%
Agence SNU	10	4,08%
ONG/AD	108	44,08%
Secteur privé	4	1,63%
Etat et autres	17	6,94%
Total	245	100,00%

Source : DGDT, à partir des données collectées, octobre 2023

IV.4. Répartition des PPD par source de financement

Dans le cadre de la mise en œuvre du PUS-BF, plusieurs acteurs sont mobilisés. A cet effet, plus de 4 981 milliards de FCFA ont été mobilisés pour la mise en œuvre de 245 PPD. Comme l'indique le graphique ci-dessous, 75% du financement provient de l'Etat et des PTF et uniquement 18% pour les PTF, 5% pour l'Etat, 2% pour le secteur privé. Cet état de fait traduit la mobilisation des PTF en appui à la mise en œuvre du programme.

Figure 3 : Répartition des PPD par source de financement



Source : DGDT, à partir des données collectées, octobre 2023

IV.5. Répartition des PPD par axe du PUS-BF

Selon le tableau suivant, sur un total de 245 PPD, 209 PPD interviennent exclusivement sur un (01) axe du PUS-BF et 36 PPD interviennent sur au moins deux (02) axes du PUS-BF.

Tableau 9 : Répartition des PPD par axe d'intervention

Axes	Nombre de projets	Pourcentage
A1 « renforcement de la sécurité et de la présence de l'Etat »	8	3,27%
A2 « gestion des urgences sociales et humanitaires »	40	16,33%
A3 « amélioration de la résilience des populations et relance de l'économie locale »,	138	56,33%
A4 « promotion de la cohésion sociale, de la consolidation de la paix et la déradicalisation »	23	9,39%
Transversal	36	14,69%
Total	245	100,00%

Source : DGDT, à partir des données collectées, octobre 2023.

L'analyse du tableau ci-dessus montre que les PPD portant exclusivement sur un axe du PUS-BF concentrent 85,31% du nombre total. Ceux intervenant sur au moins deux (02) axes représentent 14,69%. Notons que l'axe 3 « amélioration de la résilience des populations et relance de l'économie locale » bénéficie plus des interventions soit 56,33% des PPD. Quant à l'axe 1 « renforcement de la sécurité et de la présence de l'Etat », il mobilise 3,27% du nombre total correspondant à 8 PPD. Cette situation pourrait se justifier par le faible intérêt des PTF dans le financement de cet axe dans la mesure où certains estiment que les dépenses y relatifs relèvent du domaine de souveraineté de l'Etat.

IV.6. Répartition des PPD par secteur de planification

Cette répartition s'est faite à deux niveaux à savoir les PPD qui interviennent exclusivement dans un seul secteur de planification (173 PPD) et ceux transversaux ou intervenant dans au moins deux secteurs de planification soit 72 PPD.

Tableau 10 : Répartition des PPD par secteur de planification

Secteurs de planification	Effectif	Pourcentage
Gouvernance Economique	7	2,86%
Production agro-sylvo-pastorale	48	19,59%
Transformation industrielle et artisanale	12	4,90%
Infrastructure de transport, de communication et d'habitat	7	2,86%
Commerce et services marchands	8	3,27%
Gouvernances administrative et locale	26	10,61%
Education et formation	22	8,98%
Défense et sécurité	4	1,63%
Culture, sports et loisirs	0	0,00%
Santé	12	4,90%
Environnement, eau et assainissement	12	4,90%
Travail, emploi et protection sociale	7	2,86%
Justice et droits humains	6	2,45%
Recherche et innovation	2	0,82%
Transversal	72	29,39%
Total	245	100,00%

Source : DGDT, à partir des données collectées, octobre 2023.

Dans la zone d'intervention du PUS-BF, ce sont les secteurs de planification « Production agro-sylvo-pastorale », « Gouvernances administrative et locale » et « Education et formation » qui enregistrent le plus grand nombre d'actions des PPD avec respectivement 48, 26 et 22 des interventions. Notons que les secteurs de planification « Recherche et innovation » et « Défense et sécurité » enregistrent les plus faibles nombres soit respectivement 2 et 4 PPD. Aussi, le secteur « Culture, sports et loisirs » ne bénéficie spécifiquement d'aucune intervention des PPD.

IV.7. Répartition des PPD par bénéficiaire

Dans la zone du PUS-BF, la majorité des PPD intervient au profit de l'ensemble de la population (88%). Ensuite « les jeunes », « les femmes et les jeunes » représentent les bénéficiaires directs des interventions des PPD avec respectivement 5% et 4% des interventions.

Les cibles « femmes » et « PDI » comptabilise chacune 2 projets. Celle « PDI, femmes et jeunes » comptabilise 4 projets.

Le tableau ci-dessous fait ressortir la répartition des projets selon le type de bénéficiaires directs des interventions dans la zone d'intervention du PUS-BF.

Tableau 11 : Répartition des PPD par bénéficiaire.

Bénéficiaires	Nombre de projets	Pourcentage
Population	216	88,16%
Femmes	2	0,82%
Jeunes	12	4,90%
PDI	2	0,82%
Femmes et jeunes	9	3,67%
PDI, femmes et jeunes	4	1,63%
Total	245	100,00%

Source : DGDGT, à partir des données collectées, octobre 2023.

V. PRINCIPAUX CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Ce travail de cartographie a permis de faire ressortir des constats qui ont abouti à la formulation des recommandations.

Tableau 12 : Principaux constats et recommandations

N°	Constats	Recommandations	Structures responsables
1	Une forte dépendance des financements des PPD aux PTF	Rechercher des financements innovants et endogène	- MEFP ; - Autres ministères
2	Le non-respect de la réglementation générale des PPD par un grand nombre d'acteurs notamment les ONG/AD	Veiller au respect de la réglementation générale des PPD exécutés au Burkina Faso par la création par arrêté de ces PPD, leur inscription dans la banque intégrée des PPD et la transmission régulière des rapports au ministère de tutelle	- MEFP ; - ONG/AD ; - SNU
3	Une faible intervention des PPD dans le secteur « Défense et sécurité »	Renforcer le plaidoyer pour plus d'appui des PPD en faveur du secteur de la sécurité et la présence de l'Etat	- MEFP - MAECR - Ministères concernés
4	Une absence de critères permettant de définir les interventions en matière de résilience et de stabilisation des territoires.	Définir de façon consensuelle les concepts en matière d'interventions d'urgence et de stabilisation des territoires pour améliorer l'élaboration des prochaines cartographies.	- MEFP - PTF - ONG/AD - CT - Autres ministères

CONCLUSION

La cartographie des interventions en matière de résilience et de stabilisation des territoires au Burkina Faso fait ressortir 294 PPD dont la majorité s'exécute dans les régions du Sud-Ouest et du Plateau Central. Ces PPD sont mis en œuvre principalement par l'Etat et les ONG/AD. Cependant, il faut noter le nombre élevé de PPD de catégorie 3 à savoir ceux mis en œuvre par les agences d'exécution, les démembrements de l'Etat, les agences des PTF, les ONG/AD et les fondations.

En matière de planification, ce sont les secteurs « production agro-sylvo-pastorale », « gouvernances administrative et locale » et « éducation et formation » qui tirent le plus grand bénéfice des interventions des PPD. S'agissant du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD), on constate une forte concentration des PPD autour du pilier 3 « refonder l'Etat et améliorer la gouvernance » suivi du pilier 2 « répondre à la crise humanitaire ».

En ce qui concerne le PUS-BF, il ressort que sa zone de couverture bénéficie des interventions de 245 PPD avec la région du Centre-Nord en tête, suivie de celle de la Boucle du Mouhoun. C'est surtout l'axe 3 « améliorer la résilience des populations et relancer les économies locales » qui bénéficie davantage de la moitié des interventions des PPD.

L'analyse de la cartographie fait ressortir une forte dépendance des financements des PPD par les PTF et un nombre élevé de PPD mis en œuvre par les ONG/AD.

Partant des constats des analyses de la cartographie, des recommandations ont été faites pour : (i) les financements innovants et endogènes dans le cadre de la mise en œuvre des PPD ; (ii) le respect de la réglementation générale des PPD exécutés au Burkina Faso par les ONG/AD et les agences du SNU ; (iii) renforcer le plaidoyer pour plus d'appui des PPD en faveur du secteur de la sécurité et la présence de l'Etat et (iv) travailler à trouver une définition consensuelle basée sur des critères claires et objectifs des concepts en lien avec les interventions d'urgence et de stabilisation des territoires.

ANNEXES

Annexe 1 : Note de cadrage

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

=====

SECRETARIAT GÉNÉRAL

=====



BURKINA FASO

Unité Progrès Justice

**DIRECTION GÉNÉRALE DU
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

=====

**DIRECTION DE LA RÉSILIENCE ET DE
L'APPUI À LA STABILISATION DES
TERRITOIRES**

NOTE DE CADRAGE

CARTOGRAPHIE DES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE RÉSILIENCE ET DE STABILISATION DES TERRITOIRES

Août 2023

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burkina Faso connaît depuis 2015 une crise multidimensionnelle qui met à rude épreuve la cohésion sociale, la paix et le développement, notamment dans la partie septentrionale de son territoire. Cette crise se manifeste par des conflits communautaires, des attaques à mains armées, des actes terroristes, etc. Le diagnostic des causes profondes de cette situation fait ressortir entre autres l'extrême pauvreté des populations, la gestion conflictuelle des ressources naturelles, le sentiment de délaissement par l'Etat de certaines localités du pays en termes de développement économique et social, etc.

Pour faire face à la crise, le Gouvernement a mis en place pour la période 2017-2024, le Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF). Initialement circonscrit à la région administrative du Sahel et à une partie de celle du Nord, le programme a été étendu à partir de 2019 aux régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Nord et de l'Est, au regard de la dégradation continue de la situation sécuritaire dans ces zones.

Dans le cadre de l'accompagnement à la mise en œuvre du PUS-BF, les Partenaires techniques et financiers (PTF) mettent en œuvre ou financent plusieurs projets et programmes sur le terrain qui contribuent à l'atteinte des objectifs dudit programme. Au regard de l'importance de l'apport des PTF, ces différentes interventions se doivent d'être organisées et capitalisées en vue d'assurer une synergie d'actions de l'ensemble des acteurs.

Pour ce faire, le Ministère en charge de l'économie et des finances a initié en 2019, un exercice de collecte et de traitement des données qui a abouti à l'élaboration d'une cartographie de ces interventions avec la collaboration des PTF dans la zone d'intervention initiale (Sahel et Nord) du PUS-BF. Cette cartographie qui a fait l'objet de rencontres d'échanges avec les PTF a permis, non seulement d'avoir une visibilité de tous les projets ou programmes des PTF exécutés dans les deux premières régions de mise en œuvre du programme, mais aussi, d'analyser leur cohérence et leur synergie et de favoriser le partage d'expériences et de leçons apprises.

Considérant l'extension du programme à 4 nouvelles régions et les nouvelles interventions des PTF qui n'ont pas été capitalisées depuis 2019, le Ministère en charge de l'économie et des finances souhaite actualiser la cartographie des interventions des PTF en faveur du PUS-BF. Cette actualisation permettra d'assurer une meilleure coordination et synergie des actions pour garantir un meilleur impact des interventions de développement socioéconomique en matière du nexus sécurité - humanitaire - développement-paix d'autant plus que le programme amorce une seconde phase de sa mise en œuvre, conformément à l'axe 1 du Plan national de développement économique et social (PNDES) II qui s'intitule : ***consolidation de la résilience, de la sécurité, de la cohésion sociale et de la paix***.

II. LIENS AVEC LES REFERENTIELS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DE DEVELOPPEMENT

Le **PNDES II (2021-2025)** adopté en Conseil de Ministre en sa séance du 30 juillet 2021, a intégré la question sécuritaire en définissant un axe stratégique pour la prise en charge des questions liées à la sécurité, la paix ; la cohésion sociale et le vivre ensemble. En effet, l'**axe 1** dudit référentiel qui s'articule autour de **la consolidation de la résilience, de la sécurité, de la cohésion sociale et de la paix** identifie le PUS-BF, les projets d'urgences et les plans de stabilisation comme instruments de son opérationnalisation.

La seconde phase du PUS-BF couvrant la période 2022-2024 prend ainsi donc en charge les orientations du gouvernement contenues dans le PNDES II en lien avec la consolidation de la résilience, de la sécurité, de la cohésion sociale et de la paix au BF.

On peut se référer à la Coalition pour le Sahel, de la stratégie pour le développement et la sécurité (SDS) du G5-Sahel et de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS), les ODD et l'agenda 2063 et la déclaration de Paris pour les standards internationaux.

Un important volet du PUS-BF consiste à coordonner les actions programmées par les différents acteurs pour apporter des réponses aux préoccupations des populations dans les zones à forts défis sécuritaires.

La présente note conceptuelle est élaborée en vue de l'actualisation de la cartographie. Elle décline les objectifs et les résultats attendus, la démarche méthodologique, les coûts de réalisation et le chronogramme de travail.

III- OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

3.1. Objectifs

L'objectif général est d'analyser la répartition des interventions en matière de résilience et de stabilisation des territoires au Burkina Faso

De façon spécifique, il s'agira de :

- ✓ Identifier/inventorier toutes les interventions sur le territoire national par domaine, par zone, par bénéficiaire, par intervenant ;
- ✓ analyser la situation des interventions en lien avec les priorités nationales (Axes et domaines d'interventions, cibles, communes et durée d'interventions, etc) ;
- ✓ tirer les enseignements de la répartition des interventions ;
- ✓ Formuler des recommandations en vue de renforcer le leadership national pour mieux fédérer toutes les interventions, mutualiser les efforts, la synergie et la complémentarité des interventions dans le pays.

3.2. Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus :

- ✓ toutes les interventions en matière de résilience et de stabilisation des territoires dans le pays par domaine, par zone, par bénéficiaire, par intervenant sont identifiées et inventoriées ;
- ✓ la situation des interventions en matière de résilience et de stabilisation des territoires en lien avec les priorités nationales, (Axes et domaines d'interventions, cibles, communes et durée d'interventions, etc.) est analysée ;
- ✓ les principaux résultats sont inventoriés ;
- ✓ les enseignements de la mise en œuvre des interventions sont tirés ;
- ✓ les recommandations sont formulées en vue de renforcer le leadership national pour mieux fédérer toutes les interventions, mutualiser les efforts, la synergie et la complémentarité des interventions dans le pays.

IV- METHODOLOGIE ET ETAPES D'ELABORATION DE LA CARTOGRAPHIE

Le processus d'élaboration de la cartographie sera conduit par la Direction générale du développement territorial (DGDT) à travers la **Direction de la résilience et de l'appui à la stabilisation des territoires (DRAST)**. Ainsi, la DRAST va mobiliser l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre du PUS-BF, notamment les Points Focaux (PF) des ministères concernés par le programme et des Directions régionales de l'économie et de la planification (DREP), les Partenaires techniques et financiers (PTF), les Organisations non gouvernementales (ONG) et les associations de développement intervenant dans la résilience et la stabilisation des territoires.

En termes de démarche méthodologique, l'approche participative sera privilégiée pour mener à bien la mission. Aussi, le processus d'élaboration de la cartographie va se dérouler selon les étapes suivantes :

- ✚ L'élaboration de la note de cadrage ;
- ✚ L'élaboration des canevas de collecte de données ;
- ✚ La collecte de données auprès des PTF (UE BAD, les coopérations bilatérales, agences du SNU), les ONG Nationales et internationales, Associations, les CT et services déconcentrés de l'Etat. Au niveau régional, la collecte de données sera assurée par les DREP ;
- ✚ Le traitement des données ;
- ✚ L'élaboration du rapport provisoire ;
- ✚ L'examen et la pré-validation du rapport
- ✚ La validation et adoption du rapport par le COS.

V- ACTEURS CONCERNES/ ROLE ET RESPONSABILITE DES DIFFERENTS ACTEURS

- **L'équipe technique de la DGDT** chargée de la collecte et de la centralisation des données, du traitement, de l'analyse et de l'élaboration du rapport de la cartographie des interventions. L'équipe technique sera appuyée par les DREP, les PF Ministériels et des personnes-ressources ;
- **Acteurs sectoriels et régionaux** que sont les structures techniques de l'état au niveau central et déconcentré en particulier les DGESS et les DREP, les CT chargées de mettre à la disposition les données de leurs plans d'urgence spécifique ;
- **Partenaires au développement** qui regroupent tous les partenaires intervenant dans l'humanitaire, la résilience et la stabilisation des territoires (Agences du SNU, ONG, Associations, Agences d'exécution). Ils sont chargés de fournir les données concernant leurs interventions.

VI- LIVRABLES

Les principaux livrables sont :

- La note de cadrage
- Le rapport provisoire
- Le rapport final
- Le rapport de synthèse

VII- CHRONOGRAMME DE TRAVAIL ET FINANCEMENT

Le chronogramme pour l'élaboration de la cartographie s'étale sur une période de 6 mois allant du mois de juin au mois de novembre 2023, conformément au tableau ci-après. Le financement sera assuré par le Budget de l'Etat et/ou les PTF.

Annexe 2 : Liste des ministères du PUS-BF

1. Le ministère en charge de la défense
2. Le ministère en charge de l'administration du territoire et de la sécurité
3. Le ministère en charge de l'éducation nationale
4. Le ministre en charge de la jeunesse et de l'emploi
5. Le ministère en charge de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale
6. Le ministère en charge de l'eau
7. Le ministère en charge de l'énergie
8. Le ministère en charge du commerce
9. Le ministère e en charge de l'urbanisme et de l'habitat
10. Le ministère en charge de l'agriculture et des ressources animales
11. Le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche
12. Le ministère en charge des infrastructures et du désenclavement
13. Le ministère en charge de la communication et de la culture
14. Le ministère en charge de la transition digitale et des communications électroniques
15. Le ministère en charge de la justice et des droits humains

Annexe 3 : Fiche de collecte de la cartographie des acteurs en matière de résilience et de stabilisation

I. IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE RENSEIGNANTE						
Nom de la structure :						
Téléphone :						
Adresse Mail :						
II. IDENTIFICATION DES PROJETS						
Projets	Projet n°01	Projet n°02	Projet n°03	Projet n°04	Projet n°05	Projet n°06
Intitulé du projet :						
Siège du projet						
Catégorie du projet						
Partenaire d'exécution						
Coût du projet :						
Source de financement						
Zone d'intervention						
Secteurs d'activités/Domaines d'intervention :						
Domaine d'intervention en rapport avec le PASD						
Domaine d'intervention en rapport avec le PUS-BF						
Objectif général :						
Objectifs spécifiques :						
Année de démarrage :						
Année d'achèvement :						
Bénéficiaires directs du projet :						
Résultats attendus par le projet						
Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et propositions de solutions						
Commentaires						

Annexe 4: Fiche explicative pour le remplissage de la fiche de collecte de la cartographie des acteurs en matière de résilience et de stabilisation

Intitulé de la ligne	Éléments explicatifs
Intitulé du projet	Nom du projet ou programme de la structure
Siège du projet	Il s'agit d'indiquer où est située l'unité de coordination du projet
Catégorie du projet	Il s'agit de préciser la catégorie du projet selon la réglementation nationale selon la codification suivante : (1) =catégorie 1 qui concerne les PPD exécutés directement par l'administration publique, (2)=catégorie 2 qui regroupe les PPD nécessitant pour leur mise en œuvre, la création d'une structure autonome d'exécution (unité de gestion) ; (3) = catégorie 3 qui contient les PPD exécutés par les PTF, les ONG, les AD et (4) catégorie 4 pour les PPD exécutés en mode Partenariat public privé (PPP)
Partenaire d'exécution des PPD	Structure étatique, agence d'exécution (ONG, association de développement, agences du système des nations unies, agences de développement, etc.)
Coût global du projet ou du programme	Montant total du PPD (financier, appui technique). Il faut donner ce coût en F CFA
Source de financement (PTF)	Institutions de financement, bailleurs de fonds (bilatéral ou multilatéraux)
Zone d'intervention	Il s'agit de préciser les régions d'intervention. Indiquer si possible les provinces et les communes
Secteurs d'activités/Domaines d'intervention :	Il s'agit de préciser les secteurs d'activités ou domaines du projet du projet selon la codification suivante : (1) =« gouvernance économique », (2)= « production agro-sylvo-pastorale », (3)= « gouvernances administrative et locale », (4)= « éducation et formation », (5) =« travail, emploi et protection sociale », (6) =« justice et droits humains » et (7) =« recherche et innovation ».
Domaine d'intervention du projet en rapport avec le Plan d'actions de la stabilisation et du développement (PASD)	Préciser en fonction des piliers du PASD selon la codification suivante : (1) = pilier 1 « lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité » ; (2) = pilier 2 « répondre à la crise humanitaire » (3) = pilier 3 « refonder l'État et améliorer la gouvernance» et (4) = pilier 4 «œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale».
Domaine d'intervention du projet en rapport avec le Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF)	Préciser en fonction des axes du PUS-BF selon la codification suivante : (1) = Axe 1 « renforcement de la sécurité et de la présence de l'Etat» ; (2) = Axe 2 « gestion des urgences sociales et humanitaires» (3) = Axe 3 «amélioration de la résilience des populations et relance de l'économie locale» et (4) = Axe 4 « promotion de la cohésion sociale, la consolidation de la paix et la déradicalisation».
Objectif global	Il s'agit d'indiquer l'objectif global du PPD selon le document du projet ou du programme.
Objectifs spécifiques	Il s'agit d'indiquer les objectifs spécifiques du PPD selon le document du projet ou du programme.

Intitulé de la ligne	Éléments explicatifs
Année de démarrage	Il s'agit de l'année de démarrage du PPD. Le projet ou programme doit être en cours d'exécution.
Année d'achèvement	Il s'agit de l'année de fin du PPD. Le projet ou programme doit être en cours d'exécution.
Bénéficiaires	Il s'agit des principaux bénéficiaires du projet ou programme
Résultats attendus par le projet	Il s'agit de lister les principaux résultats attendus par le projet ou programme
Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et solutions apportées	Il s'agit pour les PPD en cours d'exécution, d'indiquer les principales difficultés et les solutions à apporter.
Commentaires	Cette rubrique est laissée à l'appréciation de la structure pour d'autres informations qu'elle juge utile d'apporter sur un projet donné.

Annexe 5: Liste des PPD